

**S.M.T.C.
COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 27 AVRIL 2009 A 14 HEURES 30
COMPTE RENDU SUCCINCT DES DELIBERATIONS
ADOPTÉES EN SEANCE**

9 pages

OUVERTURE DE SEANCE

- Désignation d'un secrétaire de séance
Monsieur Alain PILAUD a été nommé secrétaire de séance.
- Approbation du compte rendu succinct de la séance du 23 mars 2009
2SAJ09RC03E
Pas d'observation - **compte rendu adopté.**
- Rapport 2009-04 du président sur des décisions adoptées par délégation d'attribution du comité syndical - (délibération 2SAJ08DL0302 du 28/04/2008 – attributions du comité syndical déléguées au bureau et au président)
2SAJ09RP04E
Pas d'observation - **le conseil a pris acte du rendu de ce rapport**

QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

FINANCES – RAPPORTEUR : MICHEL ISSINDOU

(DFI)

- Compte administratif du SMTC – exercice 2008

2DFI09DFI0239

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve le compte administratif 2008 qui fait apparaître les résultats suivants de l'exécution budgétaire de l'exercice :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes de l'exercice		
Recettes en reports	95 351 122,47 €	181 896 574,01 €
Dépenses de l'exercice		
Dépenses en reports	127 802 578,77 €	132 971 578,97 €
Solde de l'exercice		
Solde des reports	- 32 451 456,30 €	48 924 995,04 €

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice et des restes à réaliser, le résultat cumulé s'élève à 4 505 676,68 € :

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultat de clôture de l'exercice précédent	- 16 706 865,08 €	21 445 868,10 €	4 739 003,02 €
Part affectée à l'investissement		16 706 865,08 €	16 706 865,08 €
Résultat de l'exercice	-32 451 456,30 €	48 924 995,04 €	16 473 538,74 €
Résultat de clôture	- 49 158 321,38 €	53 663 998,06 €	4 505 676,68 €
Solde des reports			
Résultat cumulé	- 49 158 321,38 €	53 663 998,06 €	4 505 676,68 €

Conclusions adoptées à l'unanimité

- Compte de gestion du SMTC – exercice 2008

2DFI09DFI0240

Pas d'observation

Le comité syndical, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008 et sur l'exécution du budget de l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- Budget du SMTC – affectation des résultats de l'exercice 2008

2DFI09DFI0241

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'affecter le résultat de l'exercice 2008 de la manière suivante :

Affectation au besoin de financement à la section d'investissement	49 158 321,38 €
Excédent reporté en fonctionnement	4 505 676,68 €

Conclusions adoptées à l'unanimité

POLITIQUE DES DEPLACEMENTS – RAPPORTEUR : MARC BAIETTO

(SAJ)

- Plan de déplacements urbains (PDU) de l'agglomération grenobloise 2007-2012 - communication de documents administratifs - recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - autorisation donnée au président pour défendre le SMTC et désignation d'un avocat

2SAJ09DL0291

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à défendre le SMTC devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le cadre du recours déposé par Monsieur Vincent Comparat quant à sa demande de communication de l'étude réalisée lors de l'élaboration du PDU 2007-2012 à l'aide de l'outil de modélisation VISEM/DAVISUM sur les déplacements dans l'agglomération grenobloise. Le président est autorisé à se faire assister par Maître Bénichou, 20 boulevard Edouard Rey à Grenoble.

NPPV : 1 (Olivier BERTRAND)

Conclusions adoptées à l'unanimité

POLITIQUE DES DEPLACEMENTS – RAPPORTEUR : JEAN MOUREY

(DPD)

- Enquête-déplacements auprès des ménages 2009/2010 – appel d’offres ouvert – autorisation de signature au président

2DPD09DL0288

Pas d’observation

La commission d’appel d’offres réunie le 20 avril 2009 a attribué le marché pour la réalisation de l’enquête ménages-déplacements sur la grande région grenobloise, au groupement de société ALYCESOFRECO et AFFIMETRIE pour un montant de 1 272 660 € HT, soit 1 522 101,36 € TTC. Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à signer ce marché.

Conclusions adoptées à l’unanimité

- Réseau de transports en commun de l’agglomération grenobloise – enquête origine-destination – marché n° 2008-28 conclu avec le bureau d’études TEST – avenant n° 1 pour journées d’enquêtes supplémentaires

2DPD09DL0245

Pas d’observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve l’avenant n°1 au marché S2008-028 conclu avec la société TEST (78000 - Versailles) ,
- autorise le président à signer cet avenant pour un montant en plus-value de 37 822,85 € HT portant le marché à un montant de 559 822,85 € HT, correspondant à une augmentation de 7,25 % du montant initial du marché,
- demande la participation du Conseil général de l’Isère pour cet avenant n°1 en plus-value à hauteur de 4 021,39 € HT et autorise le président à signer tout document relatif à cette participation,
- dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l’unanimité

INVESTISSEMENTS – RAPPORTEUR : PIERRE RIBEAUD

(ITV)

- Réseau tramway
 - mise en service des Citadis sur la ligne A - réaménagement des bâtiments atelier et station service du dépôt d’Eybens - marché de travaux n° 2008-040 « charpente serrurerie » - avenant n°1

2ITV09DL0256

Pas d’observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve l’avenant n°1 au marché de travaux de charpente serrurerie pour le réaménagement des bâtiments atelier et station service du dépôt d’Eybens n°S 2008-040 conclu avec l’entreprise MÉRIT-te pour un montant de 19 076,00 € HT,
- autorise le président du SMTC à signer cet avenant n° 1 ainsi que tout document relatif à son objet,
- précise que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l’unanimité

- mise en service des Citadis sur la ligne A - marché de travaux - améliorations fonctionnelles – autorisation de signature au président

2ITV09DL0214

Pas d’observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à mettre au point et à signer les pièces du marché de travaux d’améliorations fonctionnelles pour la réalisation du programme pour la mise en circulation des tramways CITADIS sur la ligne A du réseau de l’agglomération grenobloise avec l’entreprise SCREG Sud Est (38 Echirolles) pour un montant de 739 948,74 € HT. Les crédits correspondants sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l’unanimité

- extension de la ligne B de tramway sur le polygone scientifique à Grenoble – mission de Coordination, de Programmation, d’Ordonnancement (OPC), et mission de synthèse des réseaux – lancement de la consultation

2ITV09DL0297

Pas d’observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- décide de lancer la consultation pour le recrutement d’une mission d’ordonnancement, de pilotage et de coordination et de synthèse des réseaux situés sur la presqu’île scientifique, dans le cadre du projet d’extension de la ligne B,
- autorise TERRITOIRES 38, mandataire de l’opération, à engager les procédures nécessaires à la réalisation de cette consultation,
- autorise le président à signer tous documents relatifs à cette procédure,
- dit que conformément aux dispositions prévues dans le mandat conclu le 17 mars 2006 avec TERRITOIRES 38, les dépenses feront l’objet d’avances dont les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l’unanimité

- extension de la ligne B de tramway sur le polygone scientifique à Grenoble - exécution du mandat de la société d’économie mixte TERRITOIRES 38 – compte rendu financier – année 2008

2ITV09DL0216

Intervention d’Olivier BERTRAND

Après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte du compte rendu annuel financier, pour l’année 2008, de la société d’économie mixte TERRITOIRES 38, mandataire du SMTC pour l’opération « Extension de la ligne B de tramway sur le polygone scientifique à Grenoble ».

Conclusions adoptées à l’unanimité

- 3e ligne de tramway - exécution du mandat de la société d’économie mixte TERRITOIRES 38 – compte rendu financier – année 2008

2ITV09DL0217

Pas d’observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical prend acte du compte rendu annuel financier, pour l’année 2008, de la société d’économie mixte TERRITOIRES 38, mandataire du SMTC pour l’opération « 3^{ème} ligne de tramway ».

Conclusions adoptées à l’unanimité

- ligne E – mandat de maîtrise d’ouvrage – autorisation de signature au président

2ITV09DL0215

Pas d’observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à mettre au point et à signer le marché de mandat de maîtrise d’ouvrage relatif à la réalisation de la ligne E du tramway avec la société d’économie mixte TERRITOIRES 38 (38000 GRENOBLE) pour un montant de 7 862 160,00 € HT. Les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l’unanimité

INVESTISSEMENTS – RAPPORTEUR : JEAN MOUREY

(ITV)

- Réseau tramway
 - Ligne B – auvents de la station Saint-Bruno – protocole d’accord avec la copropriété 86 cours Berriat

2ITV09DL0242

Pas d’observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- approuve le protocole d’accord valant transaction avec la copropriété du 86 cours Berriat sur la remise en état de la façade et notamment le montant de 3 291,60 € TTC,
- autorise le président à signer le protocole d’accord ainsi que tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision,
- précise que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l’unanimité

- Dépôts - réaménagement du dépôt de Sassenage - mandat de maîtrise d’ouvrage à

la SEMITAG – clôture de l'opération et quitus au mandataire

2ITV09DL0008

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- valide le bilan du mandat de maîtrise d'ouvrage confié par le SMTC à la SEMITAG pour la réalisation de l'opération de réaménagement du dépôt de Sassenage,
- donne, conformément aux termes de la convention de mandat, quitus à la SEMITAG pour l'action conduite sur la réalisation de cette opération,
- autorise le président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- Gros entretien des voies - programme 2010-2013 - marché de maîtrise d'oeuvre – attribution du marché

2ITV09DL0218

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- attribue le marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réalisation du programme des travaux de gros entretien des voies tramway sur la période 2010-2013, au groupement INGEROP / EGIS RAIL pour un montant de 799 626,00 € HT décomposé comme suit :
 - tranche ferme (avec mission complémentaire C1 incluse) : 342 387,00 € HT
 - tranche conditionnelle (avec mission complémentaire C2 incluse) : 457 239,00 € HT
- autorise le président à mettre au point et à signer le marché correspondant,
- précise que les crédits sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité

EXPLOITATION – RAPPORTEUR : MICHEL ISSINDOU

(ETR)

Tarifification

- Adoption de la grille tarifaire au 1er septembre 2009

2ETR09DL0298

Interventions de Catherine KAMOWSKI, Jacques CHIRON, Guy ROUYEYRE, Marc BAIETTO.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- décide d'augmenter au 1er septembre 2009 les tarifs du réseau des transports urbains de 3,51 % en moyenne, conformément à la grille jointe en annexe
- décide de fixer à 11,60 € le prix de la carte 10 voyages
- décide de fixer à 30,90 € le prix de la carte 30 voyages
- décide de fixer à 8 € le prix de la carte 10 voyages tarif réduit
- décide de fixer à 7,90 € le prix de la carte 10 voyages tarif groupe
- décide de fixer à 2,60 € le tarif du titre évènementiel
- décide de fixer à 3 € le tarif du titre P+R A
- décide de fixer à 2 € le tarif du titre P+R B
- décide de fixer à 3,90 € le prix du titre Visitag 1 jour
- décide de fixer à 9,40 € le prix du titre Visitag 3 jours en substitution du visitag 5 jours
- décide de fixer à 13,50 € le tarif de la carte Hebdo
- décide de fixer à 43,60 € le tarif de l'abonnement mensuel Liberté
- décide de fixer à 436 € le tarif de l'abonnement annuel Liberté 12
- décide de fixer à 13,10 € le tarif de l'abonnement mensuel Avantag Junior
- décide de fixer à 131 € le tarif de l'abonnement Taga 12
- décide de fixer à 24 € le tarif de l'abonnement mensuel Campus
- décide de fixer à 192 € le tarif de l'abonnement Fac 12
- décide de fixer à 348,80 € le prix du titre annuel entreprises PDE
- décide de fixer l'abonnement mensuel destiné aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80% à un tarif de 24 €
- décide de fixer l'abonnement annuel destiné aux personnes de plus de 65 ans et aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80% à un tarif de 192 €
- décide de fixer l'abonnement annuel destiné aux personnes de plus de 75 ans donnant accès à 2 voyages par semaine un tarif de 24 €

- décide de fixer l'abonnement mensuel correspondant à un quotient familial inférieur à 350€ à un tarif de 2,20 €
- décide de fixer l'abonnement mensuel correspondant à un quotient familial compris entre 351 € et 400 € à un tarif de 7,80 €
- décide de fixer l'abonnement mensuel correspondant à un quotient familial compris entre 401 € et 450 € à un tarif de 13,10 €
- décide de fixer l'abonnement mensuel correspondant à un quotient familial compris entre 451€ et 500€ à un tarif de 18,70 €
- décide de fixer l'abonnement mensuel correspondant à un quotient familial compris entre 501 € et 550 € à un tarif de 24 €
- décide de fixer le tarif de l'abonnement mensuel au service PMR à 286,90 €
- décide de fixer le tarif du demi-abonnement mensuel au service PMR à 143,50 €
- décide de supprimer les titres : ACCESS Tag mensuel, ACCESS Tag annuel, DUO, UNIMAX ainsi que les titres combinés liés au titre ACCESS
- décide de mettre à jour la grille relative à la tarification congrès et autres manifestations ainsi que les titres combinés P+R Catane et Alpes auto partage, conformément aux grilles jointes en annexe (cf. pages 5 et 6 de ce compte rendu).

Abstentions : 3 (Olivier BERTRAND, Guy ROUVEYRE, José ARIAS)

Conclusions adoptées

Relations avec les associations

- Attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2009 à l'association "Standard 216"

2ETR09DL0219

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2009 à l'association « Standard 216 » d'un montant de 9 850 €.

Conclusions adoptées à l'unanimité

EXPLOITATION – RAPPORTEUR : JEAN MOUREY

(ETR)

Billettique

- Phase 2 - adaptation du système billettique TAG à l'interopérabilité régionale – marché négocié avec le groupement ERG Transit Systems / Parkéon – autorisation de signature au président

2ETR09DL0172

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires au marché « adaptation du système billettique Tag – migration vers Intercode II – phase 2 » à intervenir entre le SMTC et le groupement ERG Transit Systems / Parkéon, pour un montant de 1 319 911,64 € HT. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SMTC.

Conclusions adoptées à l'unanimité

Délégation du service public de gestion du réseau de transports urbains

- Adaptation de l'offre au titre de l'année 2009 – Renforcement de la navette desservant la base de loisirs du Bois Français

2ETR09DL0212

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte la modification de l'offre de la navette du Bois Français, conformément à l'article 3.2 de la convention de délégation de service public en date du 20 décembre 2005. Cette adaptation de l'offre représente 2 799 kilomètres supplémentaires pour l'année 2009. Sera mise à jour l'annexe 5 à la convention de délégation de service public en date du 20 décembre 2005 relative à l'offre contractuelle.

Conclusions adoptées à l'unanimité

EXPLOITATION – RAPPORTEUR : MARC BAIETTO

(ETR)

2SAJ09RC04E

- Adhésion du SMTC à l'association Alliance Université Entreprise de Grenoble – AUEG
2ETR09DL0244

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide de verser à l'AUEG la cotisation de soutien d'un montant de 1 200 € pour l'année 2009.

Conclusions adoptées à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE – RAPPORTEUR : MARC BAIETTO

(SAJ)

- Adoption du règlement intérieur du SMTC

2SAJ09DL0175

(DMG)

Pas d'observation

Dans un but de simplification et après en avoir délibéré, le comité syndical adopte son règlement intérieur modifié.

Conclusions adoptées à l'unanimité

- Marché de services - mission d'assistance foncière – groupement de commandes entre Grenoble Alpes Métropole et le SMTC – appel d'offres ouvert – autorisation de signature au président

2DMG09DL0220

Pas d'observation

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à signer le marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum concernant l'assistance foncière du SMTC avec la société TERRITOIRES 38 pour une durée de un an renouvelable trois fois.

Conclusions adoptées à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30.

Grille tarifaire

Titres à voyages	Tarifs septembre 2008	Proposition tarifs septembre 2009
Ticket détail	1,40	1,40
Carnet de 10	11,20	11,60
Carnet de 30	30,00	30,90
Carnet de 10 TR	7,70	8,00
Tarif groupe	7,60	7,90
Visitag 1 jour	3,70	3,90
Visitag 3 jours		9,40
avantag hebdo	12,90	13,50
Famili Tag	4,20	4,20
Titre évènementiel	2,50	2,60
P+R A	2,60	3,00
P+R B	1,60	2,00
Moyenne	4,33%	2,57%
Abonnements		
LIBERTE	42,60	43,60
LIB 12	426,00	436,00
JUNIOR	10,80	13,10
TAGA 12	108,00	131,00
CAMPUS	24,60	24,00
FAC 12	196,80	192,00
Mensuel +65 ans et invalides		24,00
Annuel +65 ans et invalides		192,00
Annuel +75 ans		24,00
Entreprises PDE	340,00	348,80
-45% mensuel		24,00
-57% mensuel		18,70
-70% mensuel		13,10
-82% mensuel		7,80
-95% mensuel		2,20
Abt mensuel service PMR	274,00	286,90
½ abt mensuel service PMR	137,00	143,50

Titres supprimés		
Visitag 5 jours	12,90	
Demandeurs d'emploi	2,00	
ACCESS Tag mensuel	29,40	
ACCESS Tag annuel	294,00	
Abt annuel P+R Catane ACCESS	625,00	
Alpes auto partage ACCESS	350,00	
DUO	313,00	
UNIMAX	10,00	
Moyenne	3,54%	4,84%
Evolution moyenne	3,99%	3,51%
Titres combinés		
Abt annuel P+R Catane 24/24 plein tarif	749,00	772,00
Abt annuel P+R Catane 24/24 étudiant	526,40	528,00
Abt annuel P+R Catane 24/24 entreprises	666,00	684,80
tarif forfaitaire journée P+R Catane	12,00	12,50
Alpes auto partage plein tarif	500,00	515,00
Alpes auto partage étudiant	310,00	308,00
Alpes auto partage entreprises	430,00	441,00

TARIFS CONGRES ET AUTRES MANIFESTATIONS 2009

	de 1 à 50 titres	de 51 à 100 titres	de 101 à 500 titres	plus de 501 titres
	plein tarif	-20%	-30%	-50%
1 jour plein tarif	3,90	3,12	2,73	1,95
2 jours -10%	7,02	5,62	4,91	3,51
3 jours -20%	9,36	7,49	6,55	4,68
4 jours -30%	10,92	8,74	7,64	5,46
5 jours -40%	11,70	9,36	8,19	5,85
6 jours -45%	12,87	10,30	9,01	6,44
7 jours -50%	13,65	10,92	9,56	6,83